



Actualités Phyto

LA LETTRE D'INFORMATION PHYTOSANITAIRE N° 116 DE LA DRIAAF ÎLE-DE-FRANCE • AOUT 2019



Actualité Ecophyto

En haut à gauche :
Champ de colza
en Île-de-France ©
DRIAAF-SRAL

En haut à droite :
Jardin du Luxem-
bourg © DRIAAF-
SRAL

CEPP

Un arrêté du 24 juillet 2019 actualise certaines actions CEPP, notamment les listes de spécialités concernées pour les actions suivantes :

- action 2017-008, utilisation d'un produit de biocontrôle à base de soufre contre l'oïdium,
- action 2017-009, pose de diffuseurs de phéromones de confusion sexuelle contre les tordeuses de la vigne,
- action 2017-010, association de plantes compagnes avec du colza d'hiver,
- action 2017-038, lutte contre les insectes piqueurs avec un produit de biocontrôle à base d'huile minérale,

L'action 2019-052 (réduire les traitements phytopharmaceutiques en introduisant des macro-organismes auxiliaires sous serres) est également enrichie.

En outre de nouvelles actions sont validées :

- action 2019-055 : optimiser les traitements fongicides sur les maladies de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision (Movida),
- action 2019-056 : lutter contre les insectes volants sous abris au moyen de pièges colorés englués posés à haute densité (pièges Horiver TR et Rollertrap de Koppert),
- action 2019-057 : réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur (prestations de réglage Evidence ou Qualidrop),
- action 2019-058 : introduire du *Miscanthus giganteus* pour perturber le cycle des bioagresseurs, pour une durée de 15 ans,
- action 2019-059 : accompagner la dynamique de groupe nécessaire à la mise en place

et au suivi d'une stratégie de confusion sexuelle en viticulture,

- action 2019-060 : désherber les cultures à rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique autonome (robots Oz et Dino).

[accéder à la version consolidée de l'arrêté actions CEPP](#)



Culture de miscanthus en Seine-et-Marne



Robot Oz dans une exploitation de l'Essonne

Deux nouvelles actions CEPP (photos DRIAAF-SRAL)

Actualité réglementaire

DEROGATIONS

Le tableau ci-dessous présente les dernières dérogations 120 jours accordées.

Culture(s) Concernées(s)	Organisme nuisible / effet recherché	Nom du produit Phytopharmaceutique	Numéro D'AMM	Substance active	Echéance
Myrtilier Groseillier	Mouches	EXIREL	2150086	cyantranilprole	22/12/19
champignon de couche	induction à la fructification	ARMICARB	2110059	Bicarbonate de potassium	12/12/19
navet (traitement de semences)	champignons autre que pythiacées	INFLUX 480 FS	2140104	fludioxinil	04/12/19
pommier	maladies de conservation	MEVALONE (YATTO, NIRKA)	2161080	eugénol Thymol Géranol	21/11/19

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Un règlement européen du 25 juillet 2019 (JOUE du 26/07/2019) complète la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union, parmi lesquelles de nouvelles espèces végétales :

- *Acacia saligna* (Mimosa à fleurs de saule),
- *Ailanthus altissima* (faux vernis du Japon ou Vernis de Chine),
- *Andropogon virginicus* (barbon de Virginie),
- *Cardiospermum grandiflorum* (vigne ballon),
- *Cortaderia jubata* (herbe Pampa pourpre),
- *Ehrharta calycina*,
- *Gymnocoronis spilanthoides* (faux hygrophile),
- *Humulus scandens* (houblon du Japon),
- *Lespedeza cuneata* (Lespedeza de Chine),
- *Lygodium japonicum* (fougère grimpante du Japon),
- *Prosopis juliflora* (Bayahonde),
- *Salvinia molesta* (Salvinie géante),
- *Triadica sebifera* (arbre à suif).

BIOCONTROLE



La liste officielle des produits de biocontrôle a été actualisée, avec quelques spécialités supplémentaires mais pas de nouvelles substances.

[consulter la liste](#)

Actualité technique

ALTERNATIVES AU BUIS

Depuis 10 ans et le développement de la pyrale du buis et d'un complexe de maladies (dont la cylindrocladiose), il est devenu difficile pour certains gestionnaires de maintenir leurs plantations de buis saines, même si des solutions compatibles avec la réglementation (solutions de biocontrôle ou UAB) existent contre la pyrale.

En parallèle du programme SaveBuxus (recherche de stratégies de gestion des bioagresseurs du buis), Astredhor Sud-Ouest (GIE Fleurs et Plantes) a lancé dès 2014 des essais pour évaluer le comportement de différents taxons alternatifs aux buis. Astredhor et ses partenaires ont ainsi observé le comportement de 25 taxons (houx crénelés, berbérís, fusains du japon, etc.) dans différentes conditions de sol. Un document synthétisant sous forme de fiches par taxons les principales observations réalisées dans le cadre de ces essais est disponible via le lien suivant :



Test de houx crénelé (*Ilex crenata*) à Disneyland Paris
(photo DRIAAF-SRAL)

[livret bilan alternatives](#)

Suite à ces travaux, des essais complémentaires sont conduits en 2019-2020, dans le cadre du programme SaveBuxus, pour tester le comportement d'une vingtaine de taxons conduits en broderie.

LES NOCTUELLES

Le terme de noctuelles regroupe de nombreux espèces de papillons nocturnes. Les chenilles de ces lépidoptères sont des ravageurs fréquents des cultures et jardins. On distingue trois types en fonction des dégâts :

- les chenilles terricoles (vers gris), s'enfouissant dans les premiers centimètres du sol, et sortant la nuit pour s'attaquer aux collets et aux parties aériennes des végétaux. La plus fréquente est *Agrostis ipsilon*.
- des chenilles mineuses creusant des galeries dans différents organes. C'est le cas par exemple de la noctuelle mineuse des pétioles et des capitules de l'artichaut,
- des chenilles défoliatrices ravageant rapidement feuillage et fruits.

Les chenilles défoliatrices ont en commun :

- d'être très polyphages (grandes cultures, cultures maraichères, certaines plantes ornementales, des adventices),
- d'avoir une activité principalement nocturne,

- d'avoir des tailles maxi de 30 à 40 mm,
- d'avoir plusieurs générations possibles par an, avec un développement larvaire de 2 à 3 semaines.

Focus sur quelques espèces connues et d'autres menaçantes pour l'avenir.

NOCTUELLE GAMMA (*Autographa gamma*)

Chenille verte, avec 6 bandes longitudinales blanches. C'est l'espèce la plus commune. Dans la région on la rencontre tous les ans sur betterave et chou notamment, avec des défoliations parfois importantes. Certaines années on note aussi leur présence sur tournesol, salade, épinard et plus occasionnellement sur maïs, pois, haricot, voire le colza à l'automne, avec des incidences faibles.



Noctuelle gamma (photo Fredon)

NOCTUELLE DU CHOU (*Mamestra brassicae*)

Chenille vert clair à brun terne avec des taches sombres, et une bande jaunâtre. On la rencontre essentiellement sur chou, navet, betterave potagère.



Noctuelle du chou (photo Koppert)

NOCTUELLE DE LA TOMATE (*Heliothis armigera*)

Chenille de couleur très variable (vert, jaune paille, marron rougeâtre) avec des bandes longitudinales distinctes. La tête, la plaque thoracique et la plaque anale sont foncées. Elle se nourrit préférentiellement des organes fructifères (fleurs, fruits).

Cette noctuelle est surtout présente dans le sud-est sur tomates, et dans le sud-ouest depuis 2003 sur haricot, maïs doux, tabac, pois chiche avec des incidences économiques parfois importantes. Sur maïs, les attaques sur épis peuvent favoriser le développement de fusariose, au même titre que celles de pyrale.

L'héliothis est piégée, en faible quantité, dans le réseau régional d'épidémiosurveillance mais sans dégâts apparents.



Chenille et dégâts d'Héliothis (photos Unilet)

NOCTUELLE DE LA BETTERAVE (*Spodoptera exigua*)

Origine sud-est asiatique.

Chenille vert pâle à jaune avec des rayures pâles (au 3^{ème} stade) puis couleur plus sombre avec une bande plus foncée. Taille maxi 25 à 38 mm.

Présente depuis de nombreuses années (vers 2006) dans le sud-ouest et sud-est de la France sur maïs doux, tournesol, asperge, chou, radis, épinard, carotte, tabac, pépinières de pins et parfois en horticulture (sur *Dipladenia* en 2009). Elle a déjà été détectée occasionnellement en Bretagne et Pays-de-Loire, mais jamais en Ile-de-France à notre connaissance.



Chenille (photo OEPP) et dégâts de *Spodoptera exigua* (photo SRAL Aquitaine)

NOCTUELLE MEDITERRANEENNE OU DU COTONNIER (*Spodoptera littoralis*)

Origine : pourtour méditerranéen et Afrique.

Chenille vert-clair à son premier stade puis gris-rougeâtre ou jaunâtre à la fin. Taches triangulaires sombres sur les côtés.

Présence en Italie et en Grèce et depuis 2009 en Corse puis sur le littoral de PACA, notamment sur tomates, céleri branche, salade, blette avec des attaques sur feuilles et organes fructifères.

Elle peut être confondue avec une autre espèce réglementée, la noctuelle orientale (*Spodoptera litura*), originaire d'Asie et Océanie, non présente en Europe.



Spodoptera littoralis et *Spodoptera litura* (photos OEPP)

LEGIONNAIRE SEMI-TROPICALE (*Spodoptera eridania*)

Originaire du continent américain.

Chenille noire avec des lignes latérales jaunes au stade jeune, et des stades ultérieurs marron-gris avec une rangée dorsale de taches triangulaires appariées.

Non présente en France et en Europe

Elle s'attaque à de nombreuses cultures. La tomate et la betterave sucrière sont particulièrement sensibles.



Spodoptera eridania stade jeune et âgé (photos OEPP)

LEGIONNAIRE D'AUTOMNE (*Spodoptera frugiperda*)

Originare du continent américain.

A l'éclosion, elle est verte avec des lignes et des taches noires, ensuite soit elle demeure verte, soit elle devient marron jaunâtre avec des lignes dorsales et spiraculaires noires. La larve âgée se caractérise par une marque jaune en Y inversé sur la tête

Elle présente une nette préférence pour les poacées. Elle est fréquemment signalée sur graminées herbacées et sur canne à sucre, maïs, riz et sorgho. Elle est aussi signalée sur arachide, brassicacées, cucurbitacées, luzerne, oignon, patate douce, haricot, tomate et autres solanacées, et sur de nombreuses plantes d'ornement (chrysanthème, oeillet et Pelargonium).

Compte tenu de sa propagation récente et fulgurante en Afrique subsaharienne, et des interceptions aux points d'entrée communautaire, la commission européenne a décidé la mise en place d'un plan de surveillance par les Etats Membres. Les cultures les plus exposées (maïs, riz, sorgho) feront l'objet d'observations.



Dégâts de *Spodoptera frugiperda* sur maïs (photos OEPP)